

Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge



FR

CD/22/DRX.X
Original : anglais

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS
DU MOUVEMENT INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève (Suisse),
22-23 juin 2022

**Renforcer la résilience des communautés urbaines :
la voie à suivre**

Avant-projet de résolution

Document établi par
la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
et appuyé par
la Croix-Rouge argentine, la Société de la Croix-Rouge colombienne,
la Croix-Rouge espagnole, la Croix-Rouge de la Gambie, la Croix-Rouge du
Guatemala, la Croix-Rouge haïtienne, la Croix-Rouge de la Jamaïque, la Société de la
Croix-Rouge du Japon, la Croix-Rouge du Népal, la Croix-Rouge du Nigéria, le
Croissant-Rouge du Pakistan, la Croix-Rouge philippine et le Comité international de
la Croix-Rouge

Genève, décembre 2021

AVANT-PROJET DE RÉSOLUTION

Renforcer la résilience des communautés urbaines : la voie à suivre

Le Conseil des Délégués,

LE PROBLÈME

PP1 : *reconnaissant* que 56 % de la population mondiale, qui compte 7,8 milliards de personnes, vivrait actuellement dans des zones urbaines et que ce pourcentage devrait atteindre près de 70 % d'ici à 2050, une croissance qui s'accompagnera de possibilités de transformation et de défis pour les communautés et les parties prenantes à tous les niveaux, y compris pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement),

PP2 : *notant* les conséquences graves et spécifiques que les aléas naturels, les aléas multiples, les catastrophes provoquées par l'homme, les urgences de santé publique (épidémies et pandémies) et autres crises ont sur les zones urbaines, notamment les conséquences sanitaires et socioéconomiques récentes de la pandémie de Covid-19, et *exprimant sa profonde préoccupation* du fait que les effets des changements climatiques et l'urbanisation rapide et non planifiée aggravent encore davantage ces conséquences, renforçant ainsi les vulnérabilités et affaiblissant la résilience des communautés, des institutions et des systèmes,

PP3 : *reconnaissant* que la violence urbaine, les troubles civils et les conflits menacent la sécurité et le bien-être des communautés urbaines, ainsi que leurs perspectives,

PP4 : *reconnaissant en outre* les vulnérabilités spécifiques des populations urbaines pauvres, des personnes vivant dans des établissements informels, des personnes marginalisées, défavorisées ou vulnérables, des migrants et des communautés déplacées, des personnes handicapées et des personnes âgées, des jeunes et des enfants, ainsi que les vulnérabilités spécifiques liées à l'identité de genre et à la diversité,

PP5 : *réaffirmant* l'engagement du Mouvement de « ne laisser personne de côté » et de placer les **communautés au centre** de notre action afin de contribuer au développement de villes sûres, résilientes, inclusives et **durables**, en mettant l'accent en particulier sur les communautés et les groupes les plus vulnérables et défavorisés, et *soulignant* la nécessité d'adopter une approche concertée et d'intensifier considérablement les efforts déployés par le Mouvement et ses partenaires pour garantir que, collectivement, nous sommes capables d'atteindre les communautés les plus vulnérables dans les villes et de réduire les impacts des catastrophes et des crises dans les zones urbaines,

ENGAGEMENTS ET MESURES QUE NOUS AVONS PRIS POUR RÉSOUDRE LE PROBLÈME

PP6 : *rappelant* la résolution intitulée « Renforcement de la mise en œuvre de la Politique du Mouvement relative au déplacement interne : dix ans après » (CD/19/R7) adoptée par le Conseil des Délégués en 2019, et *rappelant par ailleurs* les engagements précédents pris par

les composantes du Mouvement de renforcer les interventions en milieu urbain et de les rendre plus flexibles, notamment en adoptant la « Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires », ainsi que les engagements pris par plus de 100 Sociétés nationales au titre de l'Appel de Beijing pour l'innovation, du Plan d'action de Manille et du Plan d'action de Buenos Aires, ainsi qu'à l'occasion de la Conférence panafricaine,

PP6bis : *se félicitant de l'adoption à venir, par le Conseil des Délégués, de la résolution intitulée « La guerre en milieu urbain » et du Plan d'action connexe du Mouvement visant à prévenir et atténuer les conséquences humanitaires de la guerre en milieu urbain,*

PP7 : *notant les engagements pris par les composantes du Mouvement de contribuer à la réalisation des objectifs des cadres mondiaux, tels que les Objectifs de développement durable, l'Accord de Paris, le Pacte mondial pour les migrations, le Nouveau programme pour les villes et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, en fonction de leurs mandats, stratégies et capacités, ainsi que des besoins spécifiques qu'elles rencontrent,*

PP8 : *se félicitant des efforts entrepris par les Sociétés nationales et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) pour renforcer la résilience des communautés urbaines au travers des programmes et des opérations qu'elles mènent dans le cadre notamment de la Stratégie 2030 et du Plan et budget 2021-2025 de la Fédération internationale, de la Plateforme de collaboration urbaine, de la Plateforme sur la résilience des communautés urbaines en Asie-Pacifique et du Groupe sectoriel du logement, et se félicitant en outre du soutien apporté par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) aux efforts et aux programmes des Sociétés nationales,*

PP9 : *saluant les Sociétés nationales pour le travail considérable qu'elles ont accompli pour répondre de façon effective aux besoins générés par la pandémie de Covid-19 tout en s'attachant à atténuer les pressions supplémentaires que celle-ci fait peser sur les services, les économies et la société,*

CE QU'IL RESTE À FAIRE POUR RÉSOUDRE LE PROBLÈME / ÉLÉMENTS SUR LESQUELS NOTRE ACTION DOIT METTRE L'ACCENT

PP10 : *reconnaissant toutefois que, malgré les engagements et les mesures pris à ce jour, bien plus d'investissements et d'efforts sont nécessaires de la part des composantes du Mouvement, en fonction de leurs mandats, stratégies et capacités, pour renforcer la résilience des personnes les plus vulnérables en milieu urbain,*

PP11 : *reconnaissant que les villes sont souvent caractérisées par une cohésion sociale restreinte et un isolement qui peuvent, d'une part, accroître le degré de vulnérabilité des personnes et, d'autre part, rendre l'environnement moins favorable à la promotion du volontariat dans les communautés,*

PP11bis : *reconnaissant également le rôle clé des acteurs locaux et des autorités municipales, qui occupent une place à part entière dans la préparation aux risques urbains et l'autonomisation des communautés, ainsi que l'importance de renforcer les partenariats entre les sections des Sociétés nationales et les autorités locales, la société civile, le milieu universitaire, le secteur privé et les réseaux communautaires dans les villes pour faire face*

aux crises futures de façon effective en utilisant des approches innovantes provenant des Sociétés nationales, telles que les coalitions et les partenariats public-privé,

PP12 : *reconnaissant en outre* la valeur ajoutée des Sociétés nationales aux fins de l'accès aux plus vulnérables, et *rappelant* leur rôle clé en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, en vertu duquel elles complètent les plans et programmes des gouvernements en fonction des rôles, mandats, stratégies et capacités spécifiques dans le pays concerné,

PP13 : *reconnaissant enfin* la nécessité d'une meilleure compréhension des systèmes et processus urbains à l'appui d'interventions urbaines dynamiques et mieux adaptées au contexte et d'un leadership et d'échanges éclairés, ainsi que le rôle clé que les Sociétés nationales peuvent jouer à cet égard,

Paragraphe du dispositif

PLAIDOYER

- 1) *exhorte* toutes les composantes du Mouvement à plaider en faveur de l'augmentation des investissements, en milieu urbain, dans l'adaptation au climat, l'atténuation des risques pour la santé, la réduction des risques de catastrophe, la préparation et l'intervention en cas de catastrophe, le renforcement de la résilience, et la préparation et l'intervention dans les situations de conflit armé et autres situations de violence urbaine, en fonction de leurs mandats, stratégies et capacités respectifs ainsi que des besoins spécifiques qu'elles rencontrent, et en accordant une attention particulière aux solutions respectueuses de l'environnement ;

STATUT D'AUXILIAIRE

- 2) *appelle* les Sociétés nationales, avec le soutien de la Fédération internationale, à continuer de renforcer leur statut d'auxiliaire des pouvoirs publics et à s'appuyer sur les accords déjà conclus avec les gouvernements pour garantir le renforcement du dialogue et des partenariats au niveau municipal ;

ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE ET D'UN PLAN D'ACTION COMMUNS

- 3) *demande* à toutes les composantes du Mouvement d'intensifier leur action en milieu urbain, en particulier en élaborant, dans la perspective de leur adoption au Conseil des Délégués de 2023, une stratégie et un plan d'action communs qui s'inscrivent dans le droit fil de la Stratégie 2030 de la Fédération internationale, des engagements formulés dans le Plan et budget 2021-2025 de la Fédération internationale et de la Stratégie 2019-2022 du CICR, et à cet égard,
 - a) *demande* aux Sociétés nationales, avec le soutien de la Fédération internationale et du CICR, de créer un Groupe consultatif du Mouvement sur les questions urbaines (Groupe consultatif) chargé d'élaborer une stratégie et un plan d'action, dont la première réunion devra se tenir en octobre 2022 au plus tard ;
 - b) *encourage* le Groupe consultatif à intégrer des spécialistes issus d'un large éventail de secteurs en rapport avec le travail que nous menons en milieu urbain (santé, abris et logement, sécurité routière, climat, migration et déplacements, réduction des risques de catastrophe, moyens de subsistance),

issus notamment des centres de référence de la Fédération internationale, ainsi que des représentants Jeunesse et des dirigeants de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en tenant compte de la distribution géographique et de l'équilibre hommes-femmes ;

- c) *demande instamment* au Groupe consultatif de préciser et d'expliciter certains principes de base dans la stratégie urbaine, y compris les engagements de ne laisser personne de côté, de placer les communautés au centre de notre action, notamment en donnant aux jeunes le pouvoir d'agir, et de faire en sorte que nos actions soient plus durables et respectueuses de l'environnement conformément aux engagements énoncés dans la Charte sur le climat et l'environnement [**PRINCIPES DIRECTEURS**] ;
- d) *encourage* le Groupe consultatif à accorder une attention spécifique aux aspects relatifs à la création et à l'élargissement de **partenariats** avec les autorités locales et les parties prenantes clés des villes, afin d'inventorier les possibilités d'améliorer la contribution à la résilience des communautés urbaines conformément aux plans des autorités ; à **l'expansion des services** en milieu urbain en tenant compte des plans de protection sociale des autorités, afin de renforcer les échanges avec les services de sécurité sociale ; au renforcement de la capacité du Mouvement de **partager les enseignements tirés et d'être en tête de l'innovation** concernant les actions humanitaires et de développement menées en milieu urbain ; et à la façon dont le **volontariat évolue dans ce milieu**, y compris du fait des dynamiques urbaines ; [**PRINCIPAUX OBJECTIFS**] ;
- e) *encourage* le Groupe consultatif à mettre l'accent sur les villes touchées par des conditions météorologiques extrêmes et sur les bidonvilles urbains et les populations pauvres des villes pour garantir que les programmes bénéficient aux personnes les plus vulnérables, ainsi qu'à tenir compte des liens entre les contextes urbains et ruraux [**PRINCIPALES CIBLES GÉOGRAPHIQUES**] ;
- f) *encourage* le Groupe consultatif à structurer l'ensemble des connaissances et des enseignements que les Sociétés nationales et la Fédération internationale ont consigné depuis deux décennies dans différents documents et publications en lien avec les approches programmatiques des risques et de la résilience des communautés en milieu urbain ;
- g) *encourage* le Groupe consultatif à tenir compte des recommandations qui seront formulées lors de l'atelier sur la résilience des communautés urbaines prévu dans le cadre de l'Assemblée générale de la Fédération internationale, qui se tiendra du 19 au 21 juin 2022 ;

INTÉGRATION DE LA RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS URBAINES DANS NOTRE ACTION

- 4) *demande* à toutes les Sociétés nationales, avec le soutien de la Fédération internationale et du CICR, et en fonction de leurs mandats, stratégies et capacités respectifs, d'intensifier leurs efforts visant à intégrer la résilience des communautés urbaines dans leurs programmes réguliers en promouvant une approche multisectorielle et multidimensionnelle.